



---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

---

11 JUILLET  
2022



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL  
28 avenue Gambetta 15 000 AURILLAC

# SOMMAIRE

Liste d'émargement .....	2
1- Réforme du Régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.....	4
2- Approbation du PV du 13/04/2022 .....	5
⇒ Rencontre avec M. DELCROS – Sénateur du Cantal sur le Financement des maisons France services.....	6
⇒ Synthèse des Désignations .....	6
⇒ Présentation du partenariat avec Orange.....	6
⇒ Procédure de reprise de concession .....	6
3- Assemblée Générale 2022.....	6
4- Voyages d'études 2022 .....	7
5- Congrès des Maires .....	7
6- Dossiers d'actualités de l'AMF .....	8
⇒ Signature du protocole avec le procureur de la République et le président du tribunal .....	8
➔ L'école cantalienne de demain .....	8
⇒ Point sur les retraites agricoles : .....	9
⇒ Carrefour des collectivités.....	9
7- Planning de formation.....	9
⇒ Signature d'une convention avec CIT .....	9
⇒ Planning de formation.....	9
8- Questions diverses .....	10
⇒ Fédération départementale des centres sociaux :.....	10
⇒ Commission passages à niveaux :.....	10
⇒ Délivrance des titres d'identité : .....	10
⇒ Dispositif publicitaire en infraction .....	11
⇒ Commission de sécurité des ERP : Formations des maires en partenariat avec le SDIS.....	11
⇒ Plans communaux et intercommunaux de sauvegarder.....	11
⇒ Financement des dossiers .....	12
⇒ Newsletter de l'AMF 15.....	12

## Liste d'émargement

NOM-PRENOM	FONCTION	PRESENT / EXCUSE / VISIO
<b>MEMBRE DE DROIT</b>		
Mme GINEZ Bernadette	Maire d'YTRAC – représentante désignée par la CABA	Présente
M. MATHONIER Pierre	Maire d'Aurillac	excusé
M. BERTHELIER	Adjoint au Maire – Aurillac	excusé
M. DELORT Philippe	Maire de Saint-Flour	Excusé
Mme ZANCHI Edwige	Maire de Mauriac	présente
<b>6 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR</b>		
M. BONHOMMET Hubert	Maire d'Ayrens	Présent
M. DANEMANS François	Maire de Puycapel	présent
M. GIMENEZ Antoine	Maire de Quézac	excusé
Mme LANTUEJOUL Isabelle	Maire d'Arpajon sur Cère	présente
M. MONTIN Christian	Maire de Marcolès	Présent
M. MORELLE Florian	Maire de Maurs	Présent
M. PRADAL Gérard	Maire de Labrousse	Présent
<b>5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC</b>		
Mme BENEZIT Sophie	Maire de Saint-Martin-Sous-Vigouroux	excusée
M. BOUDON Robert	Maire de Lieutadès	présent
M. VERDIER Jean Louis	Maire de Landeyrat	Excusé
M. CHABRIER Gilles	Maire de Murat	excusé
M. MAGE Jean	Maire de Condat	Présent
Mme ROCHES Patricia	Maire de Coren	excusée
<b>3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR LA CABA</b>		
Mme BRU Dominique	Présidente de Cère et goul en Carlades	excusée
M. FEVRIER Eric	Vice-Président de la Châtaigneraie cantalienne	Présent
M. LENTIER Jean-luc	Vice-Président de la CABA	Présent
<b>3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTE</b>		

M. ACHALME Didier	Président de Hautes – Terres Communauté	Excusé
Mme CHARRIAUD Céline	Présidente de Saint-Flour Communauté	Excusée
Mme RESCHE Bernadette	Membre du bureau exécutif de Saint- Flour Communauté	excusée
<b>2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC</b>		
Mme CABECAS – ROQUIER Valérie	Président du Pays de Gentiane	Présente
M. SOULIER Jean- Pierre	Président du Pays de Mauriac	Excusé
<b>2 CONTROLEURS DE GESTION</b>		
M. GIRAUD Patrick	Maire de Saint-Etienne Cantalès	Excusé
M. MIRAL Daniel	Maire d'Andelat	Présent

M. MONTIN a introduit le Conseil d'administration du 11 juillet 2022 réunissant, les membres du Conseil d'Administration en présentiel, grâce à la mise à disposition de la Salle Roger Besse par le Conseil Départemental du Cantal.

## 1- Réforme du Régime de responsabilité financière des gestionnaires publics

Pour débiter ce conseil d'administration, Mme GOUBERT, directrice de la DGFIP a présenté le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics qui va être mis en place à partir du 01/01/2023.

Auparavant, Mme GOUBERT a fait un point sur la mise en place du nouveau réseau de proximité au sein du département du Cantal qui se construit sur 3 ans.

- Pour l'arrondissement de Mauriac : un nouveau responsable du service gestion comptable a été nommé : M. POUZOULET
  - o Concernant l'arrondissement de Mauriac : présence de 2 CDL, à savoir : M. RODDE et Mme VIDAL
- Pour l'arrondissement de Saint-Flour : présence de 3 CDL depuis le 01/01/2022 (2 sur Saint Flour Communauté et 1 sur Hautes Terres Communauté)
- Pour l'Arrondissement d'Aurillac : lancement de l'appel à candidature pour recruter 3 CDL ( 1 dédié pour la CABA et 2 CDL dédiés aux communautés de communes Cere et Goul et châtaigneraie cantalienne )
  - o 01/01/2023 : mise en place de la trésorerie hospitalière départementale avec recrutement de CDL qui vont notamment gérer les Ehpad.
- Arrivée au 01/09/2023 d'un service national qui sera installé au 3 place des Carmes.

M. MONTIN a rappelé qu'il est important de pouvoir échanger sur ce nouveau réseau de proximité, notamment sur les arrondissements de Saint Flour et Mauriac qui ont désormais un bilan à N+1 ou N+2.

Mme CABECAS a précisé que le CDL recruté sur Mauriac était d'une compétence très qualitative et que l'organisation globale était très bien appréhendée de la part des usagers ou des collectivités.

Mme GOUBERT a fait état du bilan actuel des Maisons France Services, à savoir :

- o Objectif : 18 France services labellisés d'ici la fin de l'année : avec à ce jour 16 Maisons France Services labellisées. A noter : Laroquebrou et Saint Martin Valmeroux : labélisation en cours.
  - o Mme GOUBERT a souligné que l'accueil des usagers pouvait également se faire via le réseau des buralistes : avec un fort engouement (sur les 70 buralistes au sein du département, 50 sont labellisées par la Française des Jeux et offrent le paiement de proximité.
  - o Mme GOUBERT a rappelé la mise en place de 4 Accueils de proximité sur l'arrondissement de Mauriac avec le suivi d'un protocole pour accueillir les usagers.
- Synthèse du Comité de suivi sur le RNP :

- Pour les arrondissements de Mauriac et Saint-Flour : résultat de l'enquête de satisfaction auprès des collectivités : taux de satisfaction de 90 % concernant les CDL
- Mme GOUBERT a précisé qu'à ce jour il y avait 3 types de collectivités dans le Cantal
  - Des collectivités en situation financière optimale qui recherche des conseils auprès des CDL en matière d'investissement ;
  - Des collectivités qui ont une bonne assise financière, mais qui sont « trop petites » et qui cherchent à obtenir auprès des CDL, des conseils pour des investissements lourds.
  - Quelques collectivités en situation financière compliquées, et qui via l'analyse financière faite par les CDL notamment sur la base des ratios, se positionnent pour prioriser les investissements.

Par la suite, Mme GOUBERT a présenté les sous mains <sup>1</sup>qui ont été créé afin d'aider les secrétaires de mairies.

M. MONTIN a rappelé que l'ensemble des élus était en demande d'un conseil avisé des CDL notamment pour faire face à l'augmentation des dépenses à venir (énergie) et d'autres augmentations liées à l'inflation qui impliquent que les marges de manœuvre deviennent de plus en plus tendues.

Une question a été posé à Mme GOUBERT : « Le suivi de la comptabilité par le service des comptables publics va –t-il perdurer dans le temps ?

- Mme GOUBERT a confirmé le rôle du comptable public qui sera toujours garant de la sincérité et de la régularité des comptes

Mme GOUBERT a ensuite présenté la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics : cf support.

## 2- Approbation du PV du 13/04/2022

Suite à la transmission du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 avril 2022:

### **DECISION :**

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité le PV du 13/04/2022**

En complément du procès-verbal, M. le Président a porté à connaissance des membres du Conseil d'Administration certaines informations :

<sup>1</sup> Cf pièce jointe au PV : sous-main en pdf et support présenté durant le CA

## ⇒ Rencontre avec M. DELCROS – Sénateur du Cantal sur le Financement des maisons France services

- M. MONTIN a rappelé la mission donnée à M. le Sénateur sur le bilan des Maisons France services
  - Le 10 Mai, le bureau restreint de l'AMF 15 a donc eu un échange riche sur le sujet des Maisons France service et qui démontre bien leur intérêt avec néanmoins des difficultés en terme de fonctionnement et de recherche de financement.

## ⇒ Synthèse des Désignations

Le bureau restreint de l'Association des Maires a procédé à un certain nombre de désignations au sein de commissions, à savoir :

- Comité départemental des services aux familles
- SAFER
  - M. MONTIN a remercié M. Février sur sa candidature pour siéger au comité technique au nom de l'AMF 15
- CDDPT : Conformément à la saisie de M. GIBERT, interlocuteur de la Poste, qui avait sollicité le bureau pour être force de proposition afin d'augmenter le taux de maillage, 5 nouveaux points de contact ont été validé par les membres de la commission.
  - Dans la continuité, M. le Président a rappelé qu'un partenariat avec la Poste a été mis en place concernant l'installation de panneaux de signalétique pour les points de contact. En ce sens, l'AMF 15 a lancé un formulaire de recensement pour établir une synthèse des besoins des communes et transférer in fine le bilan des besoins à M. GIBERT.

## ⇒ Présentation du partenariat avec Orange

- M. MONTIN a rappelé que suite à l'intervention de M. MOURGUES, Maire de Thiézac, lui-même sollicité par des réfugiés ukrainiens, un partenariat a vu le jour avec Orange afin de pouvoir obtenir une dotation de 100 mobicartes à destination des adultes ukrainiens accueillis sur le territoire. Ce partenariat a pu naître grâce au soutien de l'Association Forum Réfugiés.

## ⇒ Procédure de reprise de concession

- A l'occasion du dernier Conseil d'administration, M. le Maire d'AYRENS avait interrogé les services de l'AMF concernant la procédure de reprise de concession. La réponse a donc été apportée à l'ensemble des élus (cf diapo 11)

## 3- Assemblée Générale 2022

M. MONTIN a précisé que l'Assemblée Générale aura lieu cette année à Saint Flour.

Un débat a eu lieu concernant la date et le contenu de l'AG.

**DECISION :**

- Les membres du Conseil d'administration ont validé la date du 15/10/2022
- Un seul sujet phare sera traité cette année : à savoir la gestion de l'eau, notamment avec l'échéance du transfert de compétence en 2026.
  - Un comité de pilotage sera constitué avec les personnes susceptibles d'intervenir autour de cette table ronde (agence de l'eau, DDT, ARS, etc.)
- Dans le cadre de la présentation des rapports d'activités et d'orientation, les autres dossiers d'actualités de l'AMF 15 seront traités (école cantalienne, Zan, finances, etc).
- Les membres du CA ont validé qu'un large temps de discussion soit laissé aux Maires du Cantal durant l'AG

#### 4- Voyages d'études 2022

M. MONTIN a rappelé le projet de voyages 2022 en Sicile avec à ce jour une vingtaine de personnes intéressés.

**DECISION :**

- ⇒ Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité le maintien du voyages en 2022 qui se déroulera du 24 septembre au 01 octobre.

#### 5- Congrès des Maires

Le congrès des Maires aura lieu cette année du 21 au 24 novembre 2022

**DECISION :**

- ⇒ Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé la soirée du 23 novembre consacrée aux partenaires de l'AMF 15. Un devis a été validé en ce sens pour une soirée théâtre au sein du théâtre des 2 ânes.

## 6- Dossiers d'actualités de l'AMF

⇒ Signature du protocole avec le procureur de la République et le président du tribunal

M. MONTIN a rappelé les objectifs de ce protocole<sup>2</sup> et l'intérêt réel pour les élus du Cantal

M. LENTIER a souligné l'importance de ce contact qui est désormais établi avec la volonté du président du tribunal et du procureur de maintenir des rencontres annuelles avec l'AMF 15.

A compter de la signature du présent protocole, tout maire du Cantal pourra entrer en contact :

– pour le signalement d'infractions « graves », avec le parquet d'Aurillac via l'adresse-mail suivante : [sec.pr.tj-aurillac@justice.fr](mailto:sec.pr.tj-aurillac@justice.fr)

– pour les demandes d'informations relatives à leur fonctions, avec le service d'accueil unique du justiciable ([accueil.aurillac@justice.fr](mailto:accueil.aurillac@justice.fr)) ou le CDAD ([cdad15@orange.fr](mailto:cdad15@orange.fr)).

### Trois élus référents ont été désignés

Pour toutes les demandes relatives à l'organisation de la juridiction ou la procédure applicable à une problématique civile, familiale ou pénale, les Maires du Cantal pourront prendre l'attache de 3 élus désignés comme référents, à savoir :

- M. MONTIN Christian, pour les communes du secteur d'Aurillac
- Mme ROCHES Patricia, pour les communes du secteur de Saint-Flour
- Mme CABECAS Valérie, pour les communes du secteur de Mauriac

### → L'école cantalienne<sup>3</sup> de demain

M. MONTIN a synthétisé la rencontre qui a lieu à la Maison des Sports en présence de Mme LABAILS, à laquelle les Maires du Cantal ont répondu présents le 24 mai 2022.

Tous les élus se sont accordés à dire qu'il est nécessaire que le nouveau gouvernement puisse faire des annonces sur le devenir de ces conventions ruralités.

Mme LABAILS a fait état du regard de l'AMF sur ces conventions ruralités et la protection de l'école rurale au regard des spécificités des territoires de montagne.

In fine l'objectif est bien de savoir comment collectivement, il appartient d'organiser le tissu scolaire sur un secteur donné. Les élus et les partenaires éducatifs doivent se saisir de cette question.

Les membres du Conseil d'Administration ont évoqué la question des frais de scolarité pour les communes accueillantes.

L'accueil de la petite enfance a également été débattu avec le rôle des crèches intercommunales et la difficulté de maintenir des postes d'assistantes maternelles.

---

<sup>2</sup> Cf , Pièce jointe : protocole signé en date du 14 juin 2022

<sup>3</sup> Cf . article publié via le site internet de l'AMF 15 : [https://www.amf15.fr/article\\_85\\_1\\_l-ecole-cantalienne-de-demain\\_fr.html](https://www.amf15.fr/article_85_1_l-ecole-cantalienne-de-demain_fr.html)

### ⇒ Point sur les retraites agricoles :

L'Association des Maires de France a transmis une synthèse dans le cadre du Maire Info pour préciser qu'une partie de l'injustice signalée par l'AMF 15 était réparée : <https://www.maire-info.com/hausse-des-prix/agriculteurs-retraites-et-elus-une-injustice-reparee-!-article-26656>

### ⇒ Carrefour des collectivités

Suite au dernier Conseil d'Administration, les membres avaient donné mission au bureau restreint de se rendre compte de ce projet, sur le terrain, en participant le 25 mai au carrefour des collectivités au Puy en Velay. M. MONTIN et M. LENTIER ont donc fait ce déplacement.

En synthèse il apparaît que ce type de format ne peut pas convenir à notre département avec un prix des stands prohibitifs et une faible présence des entreprises locales.

L'objectif recherché serait de se tourner certainement vers les consulaires afin de travailler conjointement pour tendre vers un salon des Maires en 2023.

## 7- Planning de formation

### ⇒ Signature d'une convention avec CIT

Dans le cadre des missions de l'AMF 15, une convention a été signée avec Cantal Ingénierie et Territoires. En synthèse les deux parties se sont engagées :

- Recueil des besoins

CIT participe au recueil des besoins en formation des élus en réalisant, auprès de l'AMF 15, un retour sur les sujets identifiés dans le cadre de ses actions auprès de ses membres.

- Programme de formation

En fonction des besoins exprimés, CIT pourra apporter une aide pour la définition du programme des sessions ou d'un cursus, auprès de l'AMF 15, en apportant des éléments liés à son expertise et à son expérience auprès des collectivités.

- Organisation d'une session

En dehors des sessions organisées en collaboration avec Mairie 2000 et l'AMF nationale, CIT pourrait apporter une aide auprès de l'AMF 15 pour l'organisation de session. CIT peut également proposer un partage d'expérience avec ses experts et ses techniciens dans le cadre d'interventions de ses agents.

### ⇒ Planning de formation

Le planning des formations pour la fin de l'année a été présenté avec notamment :

- Le 08/12 : formation avec la DDT sur l'habitat indigne
- Les membres du Conseil d'administration ont également évoqué des formations avec la MAGE sur la thématique de l'eau.

## 8- Questions diverses

### ⇒ Fédération départementale des centres sociaux :

- M. MONTIN a présenté succinctement l'objectif des journées seniors.
  - Les membres du CA ont validé la participation de l'AMF 15 en nommant M. MONTIN et M. LENTIER en tant que membres.

### ⇒ Commission passages à niveaux :

- Les membres du conseil d'administration ont proposé de désigner Mme LANTUEJOULS et M. BONHOMME pour siéger au sein de cette commission.
- M. MIRAL a alerté les membres du CA suite à la réception d'un courrier de la SCNF leur demandant d'installer « les parapets des ponts à hauteur réglementaire » :
  - Cette demande représente un coût important pour les collectivités concernées. M. MIRAL est invité à transmettre ce courrier au secrétariat de l'AMF 15 afin de pouvoir en prendre connaissance et interroger les services de l'AMF.

### ⇒ Délivrance des titres d'identité :

- De manière synthétique, les services de l'AMF ont précisé que :
  - ⇒ Depuis le début de l'installation des Dispositifs de Recueil ( DR), les communes équipées de DR ne perçoivent une compensation de l'Etat ( 8580€ pour chaque DR et une prime à l'activité pour une activité de plus de 50% d'un montant de 3550€) que parce qu'elles doivent rendre ce service à des habitants extérieurs à leur commune ... ou même à leur département.
  - ⇒ Pour autant, l'afflux massif de demandes de ces derniers mois est considéré comme une charge exceptionnelle et le plan du ministère de l'Intérieur prévoit des aides supplémentaires
    - Cf diapo 33

#### **DECISION :**

- Les membres du Conseil d'Administration ont souhaité adresser un courrier à M. le Préfet pour signaler l'incompréhension de certaines communes cantaliennes qui ne pourront bénéficier de cette aide du fait de la période retenue.
- De plus, à la demande de Mme ZANCHI, Maire de Mauriac et après validation des membres présents, M. le Préfet sera également sollicité concernant les dispositifs de recueil mobile.

## ⇒ Dispositif publicitaire en infraction

Mme LANTUEJOULS a exposé aux membres du CA son incompréhension face au courrier reçu par certains restaurateurs au sujet des règles en matière de publicité de pré enseignes aux abords des routes départementales.

### **DECISION :**

- ⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont donné mission à M. le Président d'alerter le Préfet sur cette question notamment sur l'astreinte qui paraît disproportionnée face à l'incident commis.**

## ⇒ Commission de sécurité des ERP : Formations des maires en partenariat avec le SDIS

- M. MONTIN a soumis l'idée de faire une formation en 2023 en présence du SDIS sur le fonctionnement des ERP et les règles de sécurité à appliquer

### **DECISION :**

- ⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé cette proposition**

## ⇒ Plans communaux et intercommunaux de sauvegarder

M. MORELLE a souhaité alerté les membres du Conseil d'Administration sur la publication d'un décret publié le 20 juin ( <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045940284>) précisant que désormais un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) devra être adopté dans tous les EPCI dont « *au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde* »

### **DECISION :**

- ⇒ **Une information dans le cadre de la newsletter de l'AMF 15 sera faite en ce sens.**

## ⇒ Financement des dossiers

M. BONHOMET a précisé qu'au sein de sa commune, une avance de trésorerie avait été demandée, mais qu'à ce jour il n'y avait pas de retour ...

En fonction de l'avancée du dossier, une demande d'intervention de l'AMF 15 auprès des services de la préfecture pourrait être envisagée pour faire avancer ce dossier.

Dans la continuité, des propos sur les financements des projets, Mme CABECAS a précisé son inquiétude sur les taux pratiqués à ce jour.

Une rencontre avec la Banque des territoires pourra être envisagée prochainement.

## ⇒ Newsletter de l'AMF 15

Mme ZANCHI a demandé au secrétariat de l'AMF 15 de diffuser dans le cadre des newsletters de l'AMF 15, les réponses synthétiques apportées par les services nationaux qui peuvent servir à l'ensemble des Maires.

⇒ La rubrique Question / réponse sera donc alimentée dans une plus large mesure.